

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

PROCES VERBAL

PRESENTS : M. PERRAUD, Maire, M. VAREYON, Mme GUIGNOT, M. HARMEL, Mme COLLET, M. MATZ, Mme EMIN, Mme VOLAN, M. BOLITO, M. TOURNIER-BILLON, Mme REGLAIN, M. TEKBIKAK, M. DUPONT, M. VERDET, Mme CHERIGIE, Mme CAILLON (arrivée 18H24), Mme LEVILLAIN, M. SIBOIS, Mme MANZONI, M. VEILLE, Mme REBAI-SOLTANI, M. FARIA, Mme CHOSSON, M. MAIRE, Mme FERRI (arrivée à 18H34 avant le vote n°1), Mme YILMAZ, M. MARTINEZ, Mme PIQUET.

EXCUSES : M. SCHERER (pouvoir à M. PERRAUD), Mme ROMANET (pouvoir à Mme REBAI-SOLTANI), M. DRONIER (pouvoir à Mme GUIGNOT), Mme GAMBA (pouvoir à Mme EMIN), M. ARPIN (pouvoir à Mme FERRI), Mme LOZACH (pouvoir à M. MARTINEZ).

ABSENT : M. MATHON.

La séance est ouverte à 18 H 15 sous la présidence de Monsieur PERRAUD, Maire.

Madame CHOSSON est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 29 mai a été adopté à l'unanimité.

CARNET DU MAIRE

*"Mesdames, Messieurs,
Mes chers collègues,*

Le 30 juin dernier, une grande Dame de France nous quittait et je ne saurais commencer ce Conseil municipal sans lui rendre un sincère hommage.

Pour notre ville, médaillée de la Résistance, le nom de Simone VEIL évoque tous les combats livrés au nom de la Liberté. Il résonne comme un nom synonyme de paix et de tolérance. Il symbolise toutes les luttes contre les inégalités et la volonté farouche de changer tout ce qui semble immuable. En défendant la réconciliation avec l'Allemagne, elle nous invitait à dépasser nos antagonismes au nom de la Fraternité et pour une Europe nouvelle. En 1979, elle est élue Présidente de l'assemblée européenne et Jacques Delors dira alors d'elle: " Le Parlement européen faisait ses premiers pas. Tout était neuf, tout était à inventer. Nous vivions dans les balbutiements d'une Europe enthousiaste, Simone VEIL a fait preuve pendant sa présidence d'une qualité rare, le discernement."

En défendant la loi sur l'IVG, à l'Assemblée nationale en novembre 1974, elle revendiqua l'avortement comme un droit fondamental des femmes. Et, malgré un climat extrêmement tendu, malgré les insultes et les manifestations elle a toujours tenu bon, assurant le droit pour les femmes à disposer de leur corps, au nom de la liberté et de l'Egalité.

Par son destin de femme et de militante, survivante des camps nazis, œuvrant à l'édification d'une Europe pour la Paix, elle incarne les valeurs de l'humanisme et doit demeurer un exemple pour toutes les générations.

A bien des égards Simone VEIL représente nos valeurs françaises et tout simplement notre République.

En novembre 2013, elle accepta de donner son nom à l'une de nos écoles maternelles, en reconnaissance de l'implication de la ville dans la Résistance, au nom de la défense de la Mémoire. Elle nous avait alors adressé un message en rappelant que le salut de nos sociétés se trouve dans notre diversité, dans la richesse de la mixité et que les grands équilibres sociétaux se feront dans le respect des femmes et des hommes sans distinction, de sexe, de couleur et d'opinion. Nous avons alors répondu qu'en donnant son nom à notre école, nous affirmions notre grande volonté de promouvoir l'égalité des chances pour tous les petits Oyonnaxiens.

Il nous faudra à l'avenir continuer à cultiver son enseignement et rappeler à nos enfants son rôle prépondérant dans la grandeur de la FRANCE. Madame Simone VEIL mérite l'hommage de toute la Nation.

Avant de passer à l'ordre du jour, un dernier mot encore sur l'été qui arrive. Tout d'abord en adressant une pensée à ceux pour qui cette période est souvent synonyme de solitude. Cette année encore notre dispositif de lutte contre l'ennui pour les personnes âgées a été mis en place dès le 3 juillet et fonctionnera jusqu'au 31 août. Je vous rappelle qu'un agent a été recruté spécialement pour effectuer des visites au domicile des seniors et ainsi entretenir un lien tout l'été durant.

Et, les fortes chaleurs du mois de juin ont activé le plan canicule dont bénéficient près de 200 seniors inscrits sur notre liste.

Par ailleurs, les polices municipales et nationales vont déployer le dispositif Opération-Tranquillité-Vacances qui permet aux personnes ayant manifesté leur intention, de bénéficier de visites inopinées de leurs maisons pendant leur absence. Nous constatons chaque année l'efficacité de cette opération qui permet de réduire sensiblement le nombre de cambriolages, tout en renforçant le sentiment de sécurité.

Pour finir, je salue tout particulièrement les associations qui ont œuvré depuis le début des beaux jours dans le cadre des " Quartiers d'été" et qui ont offert un panel d'activités important en direction

des enfants, des jeunes et de leurs parents. D'autres activités sont à venir et décidément, il sera impossible de s'ennuyer cet été à Oyonnax !

Je souhaite à Jean DEGUERRY, qui vient d'être élu Président du Conseil Départemental, pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Je vous souhaite dès à présent, un bel été, de bonnes vacances à ceux qui vont en prendre. Et, quoi qu'il en soit, de revenir ressourcés et en pleine forme. Je vous remercie."

PRESENTATION D'OYONNAX CIVIQUE

A la demande du Maire, Monsieur Julien LE GLOU, Responsable de la Politique de la Ville, présente l'application OYONNAX CIVIQUE. Il rappelle, en préambule, que c'était une volonté du Maire, annoncée à l'occasion de la cérémonie des vœux de 2016.

Soucieuse du "vivre ensemble", comme du "bien vivre" la Ville a lancé l'application sur smartphone TELL MY CITY, qui permet de signaler en direct les dysfonctionnements concernant le bruit, la propreté, les incivilités et les nuisances, les problèmes de voirie, de circulation, d'éclairage, les objets abandonnés et les installations dégradées, cette énumération étant non exhaustive. Ces éléments sont automatiquement envoyés aux agents de la Ville qui peuvent ensuite intervenir, résoudre le problème signalé et faire un retour à l'émetteur.

Depuis la création de l'application, en décembre 2016, 156 utilisateurs actifs sont enregistrés, qui ont effectué 392 signalements, 32 suggestions et 14 messages de félicitations.

Les dix premières sous-catégories signalées sont : véhicules mal garés, dépôts sauvages, véhicules épaves, saletés, nuisances sonores, incivilités, signalisation routière, trottoirs dégradés, ramassage d'ordures, lampadaires en panne ou cassés.

Aucune question complémentaire n'étant posée, le Maire revient à l'ordre du jour.

⇒ *Arrivée de Madame CAILLON à 18 H 24.*

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES

Le Maire expose au Conseil qu'au titre de la délégation qui lui a été accordée par délibération en date du 18 mars 2014 et 6 juillet 2015, il a pris les décisions suivantes :

SIGNATURE DE CONTRATS OU CONVENTIONS CONCLUS AVEC :

CULTURE

M. Miguel CHEVALIER convention de mise à disposition d'une œuvre vidéo et d'une sculpture dans le cadre de l'exposition « Comme une fleur » du 10 mai au 22 juillet 2017

Montant TTC

trajets aller-retour

GROUPEMENT DE CHASSE OYONNAX / VEYZIAT convention de contrat de location du Petit Théâtre du centre culturel Aragon dans le cadre de l'organisation d'une Assemblée Générale le 19 mai 2017

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

CARABE convention de prestation de services pour assurer un ciné-débat autour du film « L'éveil de la permaculture » le 1 ^{er} juin 2017	
Montant TTC	frais de transport+repas
M. Gilbert PEYRE convention de mise à disposition de plusieurs œuvres dans le cadre de l'exposition intitulée « les machines extraordinaires de Gilbert Peyre » du 27 juin au 19 août 2017	
Montant TTC	16 000.00 €
M. Michel NEYROUD convention de prestation de services pour assurer une conférence intitulée « Vivre nomade dans la taïga sibérienne » le 24 avril 2018	
Montant TTC	400.00 €
M. Daniel CLAUSTRE convention de prestation de services pour assurer une conférence intitulée « Edgar Poe « 15 femmes » : femmes désirées et littérature » dans le cadre d'une conférence culture le 6 mars 2018	
Montant TTC	300.00 €
PYRPROD convention de contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé « SAMIA OROSEMANE » le 8 mars 2018	
Montant TTC	4 220.00 €
CLUB DES ACTIVITES SPORTIVES DES RETRAITES D'OYONNAX convention de contrat de location du Grand Théâtre du centre culturel Aragon dans le cadre d'une assemblée générale le 29 septembre 2017	
Montant TTC	A TITRE GRATUIT
ASSOCIATION LA PLUME ET LE ROSEAU convention de prestation de services d'interventions pour assurer trois ateliers dans le cadre des animations « Quartiers d'été » le 14 juin 2017	
Montant TTC	710.00 €
CDPC/FOL 74 convention pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air 2017 pour projeter le film intitulé « Belle et Sébastien l'aventure continue » le 29 juillet 2017	
Montant TTC	900.00 €
M. Cyril DEVES convention de prestations de services pour assurer une conférence intitulée « Les visions énigmatiques de Bosch » dans le cadre d'une conférence culture le 23 janvier 2018	
Montant TTC	450.00 €
OAM PRODUCTION convention de contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé « En Plein Cœur » le 22 septembre 2017	
Montant TTC	2 000.00 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE D'OYONNAX convention de contrat de location du Grand Théâtre du centre culturel Aragon dans le cadre du spectacle annuel le 13 décembre 2017	
Montant TTC	A TITRE GRATUIT
LA CURE DE CHATILLON SUR CHALARONNE convention de partenariat pour le spectacle intitulé « L'heure d'Orgue » dans le cadre de sa programmation culturelle 2016/2017 le 18 juin 2017	
Montant TTC	frais de SACEM
CINEMECCANICA FRANCE convention de contrat d'entretien « MyCMC Support » pour des équipements de projection numérique pour le centre culturel Aragon du 12 mai 2017 au 12 mai 2018	
Montant HT	2 100.00 €
CINEMECCANICA FRANCE convention de contrat d'entretien « MyCMC Support » pour des équipements de projection numérique pour le cinéma Atmosphère du 12 mai 2017 au 12 mai 2018	
Montant HT	3 150.00 €

ANIMATION

LE THEATRE DE LA TOUPINE convention de contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé « L'Orgarêve et ses joyeux nuages » le 16 décembre 2017
Montant TTC 1 783.37 €

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DE L'AIN convention de mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours dans le cadre de la 7^{ème} Fête de l'Eau le 10 septembre 2017
Montant TTC 330.00 €

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DE L'AIN convention de mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours dans le cadre de la 19^{ème} Fête de l'Hiver le 16 décembre 2017
Montant TTC 700.00 €

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DE L'AIN convention de mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours dans le cadre de l'Oyo'Night le 21 juillet 2017
Montant TTC 450.00 €

LE THEATRE DE LA TOUPINE convention de contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé « Traps » le 16 décembre 2017
Montant TTC 2 932.90 €

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DE L'AIN convention de mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours dans le cadre de la soirée festive du 14 juillet 2017
Montant TTC 450.00 €

VALEXPO

IMMO France AIN convention de location d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation de l'Assemblée Générale « copropriété Normandie-Niemen » le 29 mai 2017
Montant TTC 151.20 €

CLUB DE L'AMITIE DE LA GRENETTE convention de location d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation d'un repas et d'un après-midi festif le 6 juin 2017
Montant TTC A TITRE GRATUIT

M. Jean-Paul SENES convention de location d'une salle de Valexpo pour l'organisation d'une réunion politique dans le cadre des élections législatives 2017 le 24 mai 2017
Montant TTC A TITRE GRATUIT

M. Kamel HASSOUN convention de location d'une salle de Valexpo pour l'organisation d'une réunion politique dans le cadre des élections législatives 2017 le 31 mai 2017
Montant TTC A TITRE GRATUIT

IMMO France AIN convention de location d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation de l'Assemblée Générale de la copropriété « Les Sorbiers » le 10 juillet 2017
Montant TTC 151.20 €

Mme Anne-Marie VUGIER convention de location d'une salle de Valexpo pour l'organisation d'une réunion politique dans le cadre des élections législatives 2017 le 7 juin 2017
Montant TTC A TITRE GRATUIT

M. Philippe CRACCHIOLO convention de location d'une salle de Valexpo pour l'organisation d'une réunion politique dans le cadre des élections législatives 2017 le 8 juin 2017
Montant TTC A TITRE GRATUIT

LOCATION

ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR NORD convention d'utilisation de locaux scolaires dans le cadre d'un apéritif et d'un repas convivial pour un départ à la retraite le 8 juillet 2017

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

ASSOCIATION DES CALLIGRAPHES HUSSEIN-DEY convention d'occupation d'un local communal situé dans la Maison des Associations sise 34 rue Paradis à Oyonnax du 17 mai 2017 au 17 mai 2018

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR NORD convention d'utilisation de locaux scolaires dans le cadre de la kermesse de l'école le 30 juin 2017

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

ECOLE MATERNELLE PAUL RIVET convention d'utilisation de locaux scolaires dans le cadre du spectacle des élèves le 23 juin 2017

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

ECOLE MATERNELLE ALPHONSE DAUDET convention d'utilisation de locaux scolaires dans le cadre du spectacle des élèves le 30 juin 2017

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

ECOLE MATERNELLE DE L'EGLISETTE convention d'utilisation de locaux scolaires dans le cadre du spectacle des élèves le 30 juin 2017

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR SUD convention d'utilisation de locaux scolaires dans le cadre de la fête de l'école le 30 juin 2017

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

ECOLE PRIMAIRE DE VEYZIAT convention d'utilisation de locaux scolaires dans le cadre de la fête de l'école le 1^{er} juillet 2017

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

ECOLE MATERNELLE SIMONE VEIL convention d'utilisation de locaux scolaires dans le cadre de la fête de l'école le 30 juin 2017

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

SERVICES TECHNIQUES

ASSOCIATION FRANCO-TURQUE D'OYONNAX convention de mise à disposition de chapiteaux et de matériels divers dans le cadre de la kermesse de l'association du 5 au 7 mai 2017

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

CITYA convention de délégation de co-maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du parking Grenette

Montant TTC

274 512.00 €

CIMG convention de mise à disposition de chapiteaux et de matériels divers dans le cadre de la kermesse annuelle du 19 au 21 mai 2017

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

AMICALE DES CARMES convention de mise à disposition de chapiteaux et de matériels divers dans le cadre de la fête des voisins du lotissement le 14 mai 2017

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

GROUPEMENT DE CHASSE OYONNAX/VEYZIAT convention de mise à disposition de chapiteaux et de matériels divers dans le cadre de l'organisation d'un ball-trap à Mons les 27 et 28 mai 2017

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

KIWANIS CLUB OYONNAX/NANTUA convention de mise à disposition d'une scène mobile, d'un chapiteau et de tonnelles dans le cadre de l'organisation du British Car Show à Nantua le 11 juin 2017
Montant TTC A TITRE GRATUIT

CLUB DES RETRAITES SPORTIFS convention de mise à disposition de matériel divers et d'un chapiteau dans le cadre de l'organisation du concours de Tir à l'arc au terrain de Veyziat le 6 juin 2017
Montant TTC A TITRE GRATUIT

ASSOCIATION DES PORTUGAIS D'OYONNAX convention de mise à disposition de matériel divers et d'un chapiteau dans le cadre de l'organisation d'un tournoi de football au Complexe sportif de Groissiat les 3 et 4 juin 2017
Montant TTC A TITRE GRATUIT

SOCIETE OYONNAXIENNE DE TIR convention de mise à disposition de matériel divers et de chapiteaux dans le cadre de l'organisation des championnats de France de Tir fosse olympique à Samognat du 8 au 11 juin 2017
Montant TTC A TITRE GRATUIT

USO TENNIS convention de mise à disposition de matériel divers et de chapiteaux dans le cadre de l'organisation de la fête du Tennis et d'un repas le 10 juin 2017
Montant TTC A TITRE GRATUIT

MAIRIE D'APREMONT convention de mise à disposition d'un podium dans le cadre de l'organisation d'un spectacle dans le cadre des Folklories avec une troupe Irlandaise le 17 juin et le 12 juillet 2017
Montant TTC A TITRE GRATUIT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOCIETE GC PARTENAIRES convention pour une mission d'assistance et de conseil au recrutement d'un Directeur (cat A) pour l'équipe de Direction Générale pour la ville d'Oyonnax du 29 mai au 29 novembre 2017
Montant TTC 15 000.00 €

FONCIER

M. et Mme MESNARD convention d'occupation d'un jardin communal situé secteur du Stand, parcelle numéro 462 à Oyonnax, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
Montant TTC 30.66 €

M. et Mme ROQUE convention d'occupation d'un jardin communal situé secteur du Confas, parcelle numéro 704 à Oyonnax, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
Montant TTC 145.66 €

Mme MOIOLI Jenny et M. Christophe TABOURIN convention d'occupation d'un jardin communal situé secteur du Stand, parcelle numéro 456 à Oyonnax, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
Montant TTC 158.33 €

POLICE MUNICIPALE

YOUTRANSACTOR convention de contrat de maintenance pour le matériel « PDA SK20F », « SK100F » et le logiciel « PVE FINES » pour la police municipale du 1^{er} juin 2017 au 1^{er} juin 2018
Montant HT 1 300.00 €

AVENANT AUX CONTRATS / MARCHES

CULTURE

Mme Adeline BIDON modification des modalités de paiement pour la création d'une œuvre collective en lien avec l'exposition « Comme une fleur »
Montant TTC 618.00 €

MARCHES PUBLICS

VITTET – 1624TL03

Aménagement du magasin municipal au Centre Technique Municipal

Lot n° 3 : menuiseries intérieures

Avenant n° 1 : travaux supplémentaires

Montant HT 198.00 €

GUINTOLI – 1645TL01

Impasse des Frênes et des Charmilles, rénovation des impasses

Avenant n° 2 : avenant de transfert du marché de VAL TP à GUINTOLI

Montant HT sans incidence financière

EUROVIA ALPES – 1655TL03

Remise en conformité des accessibilités PMR sur plusieurs bâtiments municipaux

Lot n° 3 : voirie et réseaux divers

Avenant n° 1 : divers travaux annulés

Montant HT -2 413.00 €

CARREL'AIN – 1655TL06

Remise en conformité des accessibilités PMR sur plusieurs bâtiments municipaux

Lot n° 6 : carrelage – faïence

Avenant n° 1 : fourniture et pose de doublage de 4 murs pour vérification

Montant HT 1 026.00 €

GUINTOLI – 1712TL01

Secteur de la Croix Rousse, rue et place Voltaire, aménagement de l'espace public

Lot n° 1 : aménagements et VRD

Avenant n° 1 : avenant de transfert du marché de VAL TP à GUINTOLI

Montant HT sans incidence financière

GUINTOLI – 1720TL01

Aménagement du parvis de l'Hôtel de Ville

Lot n° 1 : aménagements paysagers

Avenant n° 1 : avenant de transfert de VAL TP à GUINTOLI

Montant HT sans incidence financière

SIGNATURE DE MARCHES SANS FORMALITE PREALABLE

ACS – 1722SL01

Transfert des Services Techniques municipaux – Consultation d'un programmiste

Montant HT 17 980.00 €

VERDET PAYSAGE – 1723TL01

Création d'une aire de jeux rue Guynemer

Lot n° 1 : terrassement, maçonnerie et espaces verts

Montant HT 9 306.50 €

APY RHONE-ALPES QUALICITE – 1723TL02 Création d'une aire de jeux rue Guynemer Lot n° 2 : jeux, mobiliers urbains et sol amortissant Montant HT	62 670.00 €
EUROVIA ALPES – 1724TL01 Travaux de rénovation de chaussées et trottoirs, année 2017 Montant maximum HT	550 000.00 €
JACQUET SAS – 1725TL01 Requalification du parvis de la Grenette et confortement du parking souterrain Lot n° 1 : gros œuvre Montant HT	104 278.00 €
LGL ETANCHEITE – 1725TL02 Requalification du parvis de la Grenette et confortement du parking souterrain Lot n° 2 : étanchéité Montant HT	131 561.42 €
GRP SOLS SAVOIE / VERDET / EUROVIA / MAIA SONNIER – 1725TL03 Requalification du parvis de la Grenette et confortement du parking souterrain Lot n° 3 : aménagements extérieurs Montant HT	581 359.87 €
SALENDRE RESEAUX SAS – 1725TL04 Requalification du parvis de la Grenette et confortement du parking souterrain Lot n° 4 : éclairage public Montant HT	67 009.00 €
GRP BELLE ENVIRONNEMENT / MAIA SONNIER – 1725TL05 Requalification du parvis de la Grenette et confortement du parking souterrain Lot n° 5 : fontainerie Montant HT	164 003.96 €
GRP METAMORPHOSES SYNAPSE / COSINUS – 1726SL01 Réhabilitation du groupe scolaire de l'Eglissette Lot n° 1 : mission de base, DIA, EXE et OPC Montant HT	67 032.00 €
QUALICONSULT – 1726SL02 Réhabilitation du groupe scolaire de l'Eglissette Lot n° 2 : contrôle technique Montant HT	5 600.00 €
GRP METAMORPHOSES / SYNAPSE / COSINUS – 1727SL01 Réhabilitation de l'école Jean Moulin – Consultation des concepteurs Lot n° 1 : mission de base, DIA, EXE, et OPC Montant HT	54 750.00 €
QUALICONSULT – 1727SL02 Réhabilitation de l'école Jean Moulin – Consultation des concepteurs Lot n° 2 : contrôle technique Montant HT	4 380.00 €
SICMA SAS – 1728FL01 Acquisition de véhicules utilitaires neufs Lot n° 1 : véhicule turbo/diesel type fourgon grand volume 3.5 T Montant HT	18 267.83 €

SICMA SAS – 1728FL02 Acquisition de véhicules utilitaires neufs Lot n° 2 : véhicule turbo/diesel type fourgon moyen volume 3.5 T Montant HT	17 473.03 €
CITROEN SADAL – 1728FL03 Acquisition de véhicules utilitaires neufs Lot n° 3 : véhicule essence type utilitaire 3.5 T Montant HT	11 759.83 €
CASAL SPORT – 1729FL01 Accord cadre portant fourniture de matériel de sport Lot n° 1 : fourniture de sports Montant maximum HT	12 000.00 €
CASAL SPORT – 1729FL02 Accord cadre portant fourniture de matériel de sport Lot n° 2 : équipement des terrains Montant maximum HT	20 000.00 €
SARL CHOLAT PEPINIERES – 1730FL01 Accord cadre portant fourniture annuelle de plants d'ornement Lot n° 1 : végétaux de grande taille Montant maximum HT	30 000.00 €
PILAUD VEGETAL DIFFUSION – 1730FL02 Accord cadre portant fourniture annuelle de plants d'ornement Lot n° 2 : végétaux de petite taille Montant maximum HT	30 000.00 €
ETABLISSEMENT EMMANUEL LEPAGE – 1730FL03 Accord cadre portant fourniture annuelle de plants d'ornement Lot n° 3 : plantes vivaces, graminées, aquatiques et maraîchères Montant maximum HT	12 000.00 €
EUROVIA ALPES – 1731TL01 Rue Laplanche – Rénovation de la rue entre Jules Michelet et René Nicod Montant HT	116 355.21 €
SERRAND TP – 1732TL01 Amélioration de la desserte forestière du massif de Longeval – phase 2 Montant HT	39 157.00 €
DESA SERRURERIE METALLERIE – 1733TL01 Aménagement du bureau des archives municipales rue André Créatin Lot n° 1 : menuiseries aluminium Montant HT	17 840.00 €
BONGLET – 1733TL02 Aménagement du bureau des archives municipales rue André Créatin Lot n° 2 : plâtrerie, peinture, faux-plafonds Montant HT	7 492.60 €
ZEFELEC – 1733TL03 Aménagement du bureau des archives municipales rue André Créatin Lot n° 3 : électricité Montant HT	8 864.87 €
LUDOVIC BENOIT ESPACES VERTS – 1734TL01 Fourniture et pose d'une clôture rigide – CLSH d'Echallon - Montant HT	24 052.00 €

- Le Conseil **prend acte** du compte rendu de l'exercice des délégations données au Maire.

1 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHB

⇒ Arrivée de Madame FERRI à 18 H 34.

Il est rappelé au Conseil que le Conseil communautaire a approuvé la modification de ses statuts par délibération en date du 31 mars 2017. Celle-ci portait essentiellement sur l'extension de ses compétences lui permettant d'évoluer vers le statut de communauté d'agglomération.

Les modifications se résument comme suit :

- Prise de compétence politique de la ville (1^{er} janvier 2018),
- Complément de la compétence GEMAPI et Equilibre social de l'habitat (dans leur rédaction réglementaire au 1^{er} janvier 2018),
- Complément de compétences Eau et Assainissement (1^{er} janvier 2018),
- Prise de compétence Maisons de services au public (1^{er} janvier 2018).

Le projet des statuts modifiés est joint en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 5211-5 et L 5211-17, le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du Conseil communautaire, pour se prononcer sur la modification proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Monsieur MARTINEZ dit se réjouir également de l'élection de Monsieur Jean DEGUERRY à la présidence du Conseil Départemental et fait l'intervention suivante :

"Monsieur le Maire, cette modification des statuts est une condition sine qua non au changement de statut de notre communauté de communes et au passage en communauté d'agglomération, avec l'intégration à venir d'un nouveau territoire. Et nous sommes unanimes quant à cette décision puisque l'ADN de la communauté d'agglomération est de renforcer le rôle de la ville centre, garante des équilibres.

La question de la place d'Oyonnax dans cette nouvelle organisation est fondamentale parce qu'elle aborde surtout notre capacité à reprendre notre place naturelle de leader. Le poids de notre territoire dans un contexte d'ultra-métropolisation et la concentration des pouvoirs politiques et économiques au sein de Lyon est un enjeu vital.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de l'élection de notre président de la CCHB, Jean DEGUERRY à la présidence du Conseil départemental de l'AIN ce matin, le pire que l'on puisse dire est : "Désormais on gère... ou on laisse gérer nos services."

Si le rôle de notre commune est d'initier le travail de rationalisation de nos services, qui doit être entamé pour favoriser les transversalités fonctionnelles, la mise en commun des services dits ressources, ou de la mise en œuvre des prestations mutualisées entre l'agglomération et les communes membres : commande publique, comptabilité... nous nous devons de poser une stratégie claire, portée par une vision commune, en s'appuyant sur des services qui sont primordiaux pour la mise en application des politiques générales. Le tout afin de renforcer le pouvoir de l'élu politique et non l'autogestion.

C'est donc un grand OUI mais avec un point de vigilance : notre territoire est fort avant tout de ses hommes. Sachons garder la dynamique initiée par les élus et assumons notre positionnement fort dans une communauté d'agglomération forte."

Le Maire répond qu'il sera très vigilant et précise qu'il travaille à ce passage de communauté de communes à communauté d'agglomération avec le Président DEGUERRY depuis plusieurs mois. Certains

postes ont déjà été actés, tel le transfert du conservatoire au 1^{er} janvier 2020. Il confirme que la ville-centre doit rayonner et qu'elle rayonnera, portée par la communauté d'agglomération et qu'elle fera rayonner toute les communes alentour du Haut-Bugey, sans oublier la communauté de communes du plateau d'Hauteville au niveau des transports et de la santé.

Monsieur MATZ déclare, à son tour, que c'est une bonne chose pour le territoire, d'autant plus avec l'éventualité de l'intégration prochaine du Plateau d'Hauteville qui ne pourra qu'être bénéfique. Il est plus que jamais nécessaire de faire un effort de mutualisation des services, ce qu'il manque aujourd'hui et ceci dans l'optique de faire baisser la fiscalité.

Le Maire ajoute que sans transfert de la politique de la ville, la communauté de communes n'aurait pas pu passer en communauté d'agglomération. Les négociations ont été actées ; il reste à les mettre en application mais il ne doute pas que les signatures du Maire et du Président de la Communauté de communes feront foi.

Monsieur TOURNIER BILLON souhaite préciser que le débat porte uniquement sur le changement de statut de la CCHB et le passage en communauté d'agglomération et demande si le vote est bien limité au seul changement de statut.

Le Maire confirme.

Madame FERRI juge précipitée cette décision de passer aussi rapidement en communauté d'agglomération, estimant que la communauté de communes avait déjà intégré beaucoup de compétences et que les services sont débordés. Elle estime qu'il aurait été judicieux de se donner plus de temps et de bien maîtriser les compétences transférées avant d'en ajouter de nouvelles. Elle déplore une mise en œuvre précipitée et un manque de concertation sans prise de conscience des implications.

Le Maire dit bien entendre les commentaires de Madame FERRI mais il précise que le transfert de la politique de la ville a des conséquences financières directes. Certes, son Premier adjoint peut déplorer cette perte de compétence, tout comme lui qui a travaillé pendant 20 ans dans le logement social, ce qui lui a permis de connaître parfaitement le domaine de la politique de la ville. Il explique que le transfert a été activé pour ne pas prendre le risque de perdre des dotations qui pourraient diminuer ou tout simplement disparaître. Il en a longuement discuté avec le Président DEGUERRY et en tant que Maire d'OYONNAX ne voulait pas être responsable d'un refus. Il ajoute qu'après BOURG AGGLO, la CCHB serait la deuxième et Ambérieu la troisième dès qu'ils auront atteint le seuil indispensable de 15 000 habitants. Le Maire dit, par ailleurs, mesurer les difficultés pour le personnel suite au transfert de l'eau, de l'assainissement et des ordures ménagères.

Monsieur MATZ rappelle que le transfert de l'eau et de l'assainissement est une obligation et que le personnel de la politique de la ville devra également être transféré.

Le Maire précise qu'administrativement ce personnel sera transféré mais que, physiquement, il restera basé à la mairie d'OYONNAX.

Monsieur MATZ y trouve une raison de plus pour garantir que le niveau de compétence sera maintenu, rappelant l'importance de la mutualisation et d'un travail en bonne intelligence. Il ajoute que l'Etat pousse au regroupement par des incitations financières et qu'il serait bien d'anticiper.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 31 mai 2017,

Le Conseil, à sa majorité, par **31 voix pour et 3 abstentions (opposition "Groupe de la Gauche citoyenne")** :

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Haut-Bugey, telle que proposée ;
- Charge le Maire de notifier cette décision au Président de la Communauté de Communes Haut-Bugey.

**2 - REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°004-17-DI-2017
DEPENSES EDUCATION**

Il est exposé au Conseil qu'un des principes des Finances publiques repose sur l'annualité budgétaire, pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices. La collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements mais permet également d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Pour mémoire, au Budget Primitif 2017, l'intégralité des autorisations de programme a été votée au conseil municipal du 27 mars 2017.

Mais suite à la présentation du 16 mai 2017 à destination des professeurs des écoles sur le thème des "outils numériques dans les écoles", il a été décidé d'équiper en tableaux numériques toutes les classes de CM1 et CM2 de l'ensemble des écoles élémentaires d'Oyonnax. Les maternelles seront aussi équipées d'outils numériques.

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales et considérant que l'acquisition d'outils numériques dans les écoles revêt un caractère pluriannuel, elle peut être inscrite comme une nouvelle opération dans notre plan pluriannuel d'investissement (PPI) afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget des différents exercices concernés.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 juin 2017,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- de modifier l'autorisation de programme n° 004-17-DI-2017 "Dépenses Education" en créant une nouvelle opération n°00417002 "Outils numériques dans les écoles" pour un montant de 410 000 €, réparti sur 3 années et un montant de 160 000 € en crédits de paiements 2017 en dépenses comme ci-dessous détaillé :

N° ou Intitulé de l'AP	Montant des Autorisations de programme			Montant des Autorisations de programme		
	Pour mémoire AP Votée	Révision exercice 2017	Total Cumulé	CP 2017	CP 2018	CP 2019
NOUVELLE OPERATION N° 00417002 OUTILS NUMERIQUES DANS LES ECOLES	-	410 000,00	410 000,00	160 000,00	160 000,00	90 000,00
OPERATION VOTEE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017 (BP 2017) N° 00417001	2 500 000,00	-	2 500 000,00	280 000,00	1 560 000,00	660 000,00
AUTORISATION DE PROGRAMME 004-17-DI-2017 TOTAL DEPENSES EDUCATION :	2 500 000,00	410 000,00	2 910 000,00	440 000,00	1 720 000,00	750 000,00

3 - PARTICIPATION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SEMCODA

Il est rappelé au Conseil que la commune est actionnaire de la SEMCODA par la possession de 10 600 actions. Par courrier en date du 10 mai 2017, la SEMCODA sollicite la Ville d'OYONNAX pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, à savoir par l'émission de 46 700 nouvelles actions, d'une valeur de 325 €, comprenant une valeur nominale de 44 € et d'une prime d'émission de 281 €, pour tenir compte de la valeur réelle de l'action.

La Ville d'OYONNAX pourra, à ce titre, bénéficier d'un droit de souscription préférentiel (à titre irréductible) de 488 actions, mais peut également souscrire des actions à titre réductible qui seront attribuées si toutes les actions ne sont pas acquises.

A l'issue de la période de souscription, le solde des actions nouvelles qui ne serait pas absorbé par l'exercice du droit de souscription, tant à titre irréductible que réductible, sera librement réparti par le Conseil d'Administration, sous réserve du respect de la réglementation relative à la quote-part du capital devant être détenue par les collectivités locales d'une part, et par les autres personnes physiques ou morales, d'autre part.

De même, en cas d'insuffisance de souscriptions recueillies, le Conseil d'Administration pourra décider que l'augmentation du capital sera limitée au montant des souscriptions, à la condition qu'elles atteignent au moins les $\frac{3}{4}$ du montant de l'émission prévue.

Pour faire face à une demande supplémentaire de titres, le Conseil d'Administration pourra, dans les trente jours de la clôture de la souscription, augmenter le nombre de titres. Cette augmentation du nombre de titres ne pourra, toutefois, excéder 15% de l'émission initiale. Cette souscription complémentaire s'effectuera au même prix que la souscription initiale.

Cette augmentation de capital viendra compléter les produits de la gestion locative, d'une part, et des ventes de logements en accession, en accession sociale mais aussi des ventes de patrimoine, d'autre part, de manière à constituer une capacité d'autofinancement suffisante pour répondre au développement et aux besoins de qualification du parc.

Monsieur MARTINEZ demande qui a remplacé Monsieur DEGUERRY à la présidence de la SEMCODA.

Le Maire répond que c'est Monsieur Romain DAUBIER, Maire de MONTLUÉL. Il ajoute, en plaisantant, que Monsieur MARTINEZ aurait pu poser la question de savoir qui était président de DYNACITE, poste très convoité au Conseil départemental et dont la nomination a donné lieu à quelques déchaînements, précisant qu'il a été reconduit à la présidence.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 juin 2017,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- De souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2017, pour 200 actions à 325 € pour un montant total de 65 000 € sur les 488 actions proposées à titre irréductible,
- D'autoriser le Maire à signer le bon de souscription et tous les documents nécessaires.

4 - TRANSFERTS ET OUVERTURES DE CREDITS, EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil est informé qu'il est nécessaire d'alimenter en crédits nouveaux des lignes de dépenses non prévues au Budget Primitif 2017 afin de :

- Souscrire 200 actions nouvelles sur la phase 4/2 d'augmentation du capital de la SEMCODA. Eu égard aux nombreux investissements déjà réalisés sur la commune par la SEMCODA, cette opération est nécessaire pour permettre le financement d'autres projets fonciers sur notre territoire, soit 65 000 €.
- Réviser l'autorisation de programme n° 004-17-DI-2017 "Dépenses Education" en créant une nouvelle opération n° 00417002 "Outils numériques dans les écoles" pour un montant global de 410 000 €, et un montant de 160 000 € en crédits de paiements 2017, en dépenses. Pour rappel, des crédits à hauteur de 22 400 € avaient été inscrits au budget primitif 2017, correspondant à une enveloppe annuelle pour l'équipement informatique des écoles. Il convient donc de transférer cette somme sur cette nouvelle opération.

Afin d'équilibrer cette décision modificative, il est proposé au Conseil de :

- Transférer des crédits des chapitres 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours) de la section d'investissement, soit 65 000 € du chapitre 23 au chapitre 26 pour financer la souscription des actions SEMCODA, et 57 600 € sur l'opération "Outils numériques dans les écoles" provenant du chapitre 21,
- Mobiliser une partie des crédits de la Dotation Politique Ville sur l'opération "Outils numériques dans les écoles". En effet, elle est éligible à 50 % sur les équipements à destination des écoles des quartiers prioritaires de la Ville, soit + 80 000 € en recettes au chapitre 13.

Ces demandes d'ouvertures de crédits, ci-dessus, font suite à des délibérations distinctes présentées lors de ce même conseil.

Le tableau ci-dessous détaille les modifications à apporter aux crédits inscrits au budget primitif 2017 pour la section d'investissement :

DETAIL DES MOUVEMENTS BUDGETAIRES – INVESTISSEMENT

IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES :		
DR : 26/261: Titres de participation	+ 65 000,00 €	
DR : 23/2313: Constructions	- 65 000,00 €	
DR : 21/2183/011: Matériel de bureau et matériel informatique	- 22 400,00 €	
DR : 21/2183/004: Matériel de bureau et matériel informatique	+ 160 000,00 €	
D.R. 21/2188 : Autres immobilisations corporelles	- 57 600,00 €	
R.R.13/1321 : Subventions d'équipement non transférables de l'Etat et des établissements nationaux		+ 80 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 80 000,00€	+ 80 000,00 €

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 26 juin 2017,

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Accepte le projet de Décision Modificative n°1 du Budget Principal pour l'exercice 2017, tel que présenté ci-dessus ;
- Dit que les crédits seront repris au Compte Administratif 2017.

5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS

Il est rappelé au Conseil que, dans le cadre du Budget Primitif 2017, a été voté l'ensemble des subventions à verser aux associations. Une demande a été formulée depuis par :

- L'Association "Vis La Ville", qui a pour objet de promouvoir l'habitat et la réinsertion de personnes victimes de traumatisme crânien ou de lésions cérébrales, pour une participation à la gestion de structures d'appartements regroupés situés à OYONNAX, soit 10 000 € ;
- L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) de l'Ain pour une participation aux frais de fonctionnement, notamment pour l'action "Lire et Faire Lire" à OYONNAX, soit 700 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 juin 2017,

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Autorise le Maire à verser les subventions indiquées ci-dessus ;
- Précise que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2017.

6 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ PORTANT FOURNITURE DE CARBURANT PAR CARTE D'ACHAT

Il est rappelé au Conseil que la Ville a, pour satisfaire les besoins en carburant de sa flotte de véhicule, passé un marché de fourniture de carburant à la pompe par carte dédiée.

Ce marché arrivant à échéance, une procédure de mise en concurrence vise à pourvoir à la fourniture de carburant. Le marché, avec un minimum annuel de 35 000 € HT et sans maximum, est conclu pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Par avis d'appel public à la concurrence, envoyé le 19 mai 2017 et publié au BOAMP du 21 mai 2017 et au JOUE du 24 mai 2017, une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée afin de permettre l'attribution des marchés.

La date limite de dépôt des offres a été fixée au 19 juin 2017 à 16 heures.

A la suite de l'examen des candidatures et des offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 juillet 2017, propose de retenir l'offre qu'elle a jugée économiquement la plus avantageuse, à savoir celle de TOTAL pour un montant estimatif annuel de 169 010.30 € HT ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 juillet 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 juin 2017,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- D'attribuer le marché aux candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, telles que proposées par la Commission d'Appel d'Offres ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et notamment les marchés à venir ;
- De dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits des budgets 2017 et suivants, section de fonctionnement.

7 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'OYONNAX ET L'ETAT RELATIVE A LA VIDEOSURVEILLANCE URBAINE

Il est rappelé au Conseil que la Ville est dotée d'un système de vidéosurveillance urbaine.

Afin d'optimiser l'efficacité du dispositif, et étant donné que des policiers nationaux disposent déjà de l'habilitation nécessaire à utiliser et exploiter les images issues du dispositif, il est proposé de mettre en place une convention de coordination avec l'Etat prévoyant notamment une console au sein du commissariat d'OYONNAX.

Cette console, dépourvue d'enregistreurs, permet au Commissariat de prendre le contrôle des caméras et de visualiser les zones couvertes par le dispositif afin, notamment, d'assister les équipes de terrain pour la supervision et le déploiement de leurs interventions, ou de répondre aux besoins d'enquêtes.

Madame FERRI rappelle que son groupe est réticent à tout ce qui a trait à la vidéo-protection. Ceci étant, elle dit bien comprendre la nécessité d'une convention pour l'utilisation des moyens existants tout en maintenant que la présence humaine sur le terrain est largement plus efficace.

Le Maire rappelle les moyens humains dont la Municipalité dispose en la matière, à savoir 14 policiers municipaux et une brigade canine privée composée de 3 personnes et d'un chien, brigade à laquelle il a été demandée une extension d'horaires pendant les congés d'été. Il demande à Monsieur PRIGENT, Directeur de cabinet, de bien vouloir, au cours d'une courte suspension de séance, intervenir pour apporter des compléments d'information.

Monsieur PRIGENT précise qu'effectivement le dispositif de gestion municipale est constitué des moyens techniques de vidéo-protection et de ressources humaines, parmi lesquelles :

- *les médiateurs, qui interviennent en infradélit pour lutter contre les incivilités,*
- *la brigade canine qui intervient en infradélit également ainsi que pour des rappels à l'ordre, les mercredis, vendredis et samedis, et qui pendant l'été travaillera jusqu'à 3 heures du matin,*
- *les polices municipale et nationale, liée par cette convention de partenariat.*

Le Maire reprend la parole et explique qu'en ce qui concerne les caméras supplémentaires demandées, le Préfet a confirmé que le dossier d'OYONNAX était en bonne position et en attente de déblocage du Ministère de l'Intérieur.

Vu l'article L. 2212-6 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-275 du 24 mars 2000,

Vu la convention de coordination entre la Police Municipale d'OYONNAX et les forces de sécurité de l'Etat prise en application de ce décret,

Le Conseil, à sa majorité, par 31 voix pour et 3 abstentions (opposition "Groupe de la Gauche citoyenne") :

- Autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville d'OYONNAX et l'Etat relative à la vidéosurveillance urbaine.

8 - ENQUETE PUBLIQUE : RESTRUCTURATION DU LANGE ET DE SES ZONES HUMIDES ATTENANTES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est exposé au Conseil qu'une enquête publique, relative au projet de restauration du Lange et de ses zones humides attenantes, a été organisée sur les communes de BELLIGNAT et d'OYONNAX, du 29 mai 2017 au 3 juillet inclus.

Cette enquête porte sur la demande d'autorisation unique, présentée par la Communauté de Communes Haut-Bugey, au titre du Code de l'environnement et sur la demande de déclaration d'intérêt général formulée au titre du même code.

En application de l'article R123-12 du Code de l'Environnement, il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis sur dossier, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme et des Travaux en date du 21 juin 2017,

Le Conseil, à l'unanimité :

- Formule un avis favorable sur ce dossier.

9 - ENTRETIEN FORET COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil est informé que le programme d'entretien annuel de la forêt communale, exécuté conformément au plan de gestion forestière, est pour partie éligible à une aide financière apportée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Ville d'OYONNAX a décidé, pour l'année 2017, d'intervenir sur les parcelles ci-dessous désignées :

- Dossier n°1 – Parcelle n° 109 :
plantation de pins sylvestres en complément de la régénération naturelle,
- Dossier n° 2 – Parcelle n° 32 :
dégagement de semis naturels en futaie irrégulière pour permettre un meilleur développement des résineux,
- Dossier n° 3 : entretien de plantations sur 3 parcelles 31,67 et 119 :
 - Parcelle 31 : dégagement de sapins envahis par les ronces,
 - Parcelle 67 : dégagement de mélèzes et épicéas envahis par les fougères,
 - Parcelle 119 : dégagement de chênes et de pins.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 juin 2017,

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Autorise le Maire à solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au taux le plus élevé possible sur l'ensemble de ces dossiers.

10 - VIDEO-PROTECTION ABORDS DE LA GARE – AIDE REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Il est exposé au Conseil que la Région Auvergne Rhône-Alpes a la volonté de renforcer la sécurité dans les TER et d'équiper les gares de dispositifs de vidéo protection.

C'est dans ce cadre, que la Ville d'OYONNAX projette d'équiper les abords de la gare d'une caméra dôme mobile 360° full HD qui permettra de visualiser les accès à la gare et les emplacements de stationnements périphériques.

Un projet de convention entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Ville d'OYONNAX est en cours d'élaboration.

Le coût estimé des travaux s'élève à 13 832 € HT et comprend la fourniture et l'installation de la caméra ainsi que son raccordement.

Madame FERRI relève qu'avant d'installer une caméra de video-protection, il serait bon de conserver les trains et la gare. Elle ajoute qu'un comité technique de défense a été constitué et s'est réuni mi-juin, précisant que la prochaine réunion était prévue le 23 août et que tout le monde est invité. Elle préférerait que la Région RHONE-ALPES investisse sur la réfection de la ligne plutôt que sur la video-protection.

Le Maire lui répond qu'elle doit découvrir l'existence du comité de défense de la ligne, présidé par Madame GHEMARD et auquel Monsieur SIBOIS et Monsieur PRIGENT participent depuis des années. Il précise avoir été souvent sollicité par ce comité et s'être rendu au Conseil régional avec l'ancien Maire de SAINT-CLAUDE, Monsieur LAHAUT pour rencontrer la vice-présidente aux transports, qui est d'ailleurs venue sur site. Le Maire reprend que la video-protection ne concerne pas uniquement les trains, mais également la gare routière, très fréquentée, car accueillant toutes les lignes au départ pour la CCHB.

Monsieur SIBOIS intervient et dit ne pas vouloir polémiquer sur la ligne SNCF, que chacun fait tout pour conserver. Il dit suivre le dossier depuis 2010 et avoue être confronté à des pouvoirs difficiles à cerner. Il regrette que la Région n'ait pas tenu ses engagements, ce qui aurait évité d'en arriver à cette extrémité. Il considère que le danger vient du Jura ; en effet les frais de rénovation de la ligne OYONNAX – ST CLAUDE devaient être partagés mais la discussion n'a jamais pu s'engager. Il déclare qu'il faut rester mobilisé pour soutenir également SAINT-CLAUDE qui est en perte de vitesse, même si nous n'avons pas la clé des règles de décision en matière de ligne ferroviaire. Il affirme que la ville d'OYONNAX ne trouverait aucun intérêt à voir le bassin de SAINT-CLAUDE se paupériser en raison de décisions incompréhensibles.

Madame FERRI s'étonne que la fermeture de la ligne soit annoncée pour fin 2017 alors qu'au niveau technique elle pourrait fonctionner jusqu'en 2020, ajoutant que les élus du Jura ont envoyé un courrier à la SNCF.

Le Maire considère que la Région AUVERGNE-RHONE-ALPES semble très peu concernée par le projet, qui ne comporte que quelques kilomètres de voie ferrée, ajoutant que c'est la Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE qui coince. Il renouvelle que la Sénatrice Eliane GIRAUD, alors Première Vice-présidente de Jean-Jack QUEYRANNE, venue sur place, en juillet 2014, avait alors déclaré qu'il n'y avait pas de difficulté pour RHONE-ALPES mais qu'il leur faudrait convaincre la Région FRANCHE-COMTE. Il poursuit le combat avec le nouveau Maire de SAINT-CLAUDE mais dit avoir l'impression de se battre contre des moulins à vent, car la ligne OYONNAX-SAINT-CLAUDE n'est pas une priorité pour la Région, qui vise plutôt à doubler les lignes du département qui desservent LYON. Pour le territoire d'OYONNAX, il est plus pertinent de défendre la jonction MONTREAL-GENEVE pour que les TER puissent

prendre la ligne actuellement réservée pour le TGV et il se battra pour cela, au bénéfice de la communauté d'agglomération avec le nouveau président du Conseil départemental. Bien sûr, il continuera à défendre la ligne OYONNAX-SAINT-CLAUDE même si chacun réalise que ce n'est pas la priorité.

Madame FERRI déplore que si elle devait fermer, cela couperait une boucle.

Monsieur MARTINEZ intervient pour relever que c'est une question de nombre d'usagers et de ratio entre les investissements et les coûts de fonctionnement. Il ajoute que la délinquance est liée à la fréquentation de la ligne et que le nombre d'usagers est en baisse régulière.

Madame FERRI répond que la raison de la baisse de fréquentation réside dans les cadencements, moins de trains se traduisant forcément par moins d'usagers.

Le Maire répond qu'effectivement la question sur la délinquance ne se pose pas sur cette ligne car la fréquentation est nulle.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 juin 2017,

Le Conseil, **à sa majorité, par 31 voix pour et 3 abstentions (opposition "Groupe de la Gauche citoyenne")**, décide :

- D'approuver le projet de mise en place d'une caméra aux abords de la gare ;
- D'autoriser le Maire à solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour une aide financière à hauteur de 50 % de la dépense éligible ;
- De dire que la dépense sera imputée sur la section Investissement du Budget Principal.

11 - DOTATION TERRITORIALE 2018 – AMENAGEMENT QUARTIER CROIX ROUSSE

Il est exposé au Conseil qu'un appel à projet pour l'année 2018 a été lancé par le Conseil Départemental de l'Ain au titre de la dotation territoriale 2018.

Il convient de présenter une fiche d'intention par projet. Une instruction sera ensuite réalisée par les services du Conseil Départemental. S'ensuivra un examen lors des conférences territoriales, au cours desquelles les projets seront retenus et les montants de subvention seront définis.

Il est proposé de présenter le projet ci-dessous et d'établir la fiche d'intention correspondante, à savoir l'aménagement du quartier Croix-Rousse, place de la Croix-Rousse, rue du Muret, rue du 8 mai et rue Renan, pour un coût estimé à 1 016 000 € HT, prestations intellectuelles comprises.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 juin 2017,

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Approuve le projet ci-dessus présenté,
- Autorise le Maire à solliciter les subventions au Conseil départemental et auprès d'autres financeurs.

12 – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE JEAN MOULIN LA VICTOIRE

Il est rappelé au Conseil que la Ville a pour projet, dans le cadre de la rentrée des classes de 2017, de réorganiser les classes de cours préparatoire pour répondre à la volonté du Gouvernement d'instaurer des classes de CP à 12 élèves dans les communes classées en REP+.

Pour ce faire, les structures d'accueil doivent être adaptées. Au niveau de l'école Jean Moulin La Victoire, cela nécessitera un réaménagement intérieur partiel des locaux.

Ces travaux concernant des modifications intérieures apportées à un établissement recevant du public, ils doivent faire l'objet d'une autorisation de travaux afin de permettre leur validation par les sous-commissions départementales compétentes.

Aussi, il convient aujourd'hui d'autoriser le Maire à déposer le dossier nécessaire à cette réalisation.

Madame FERRI considère que cette mesure a été prise dans la précipitation et qu'elle met en difficulté les communes, avec l'obligation d'ouvrir des postes supplémentaires. Elle sait néanmoins que c'est la loi et qu'il faut l'appliquer.

Le Maire dit avoir rencontré la nouvelle inspectrice qui confirme qu'il y aura le même nombre de postes dans les écoles.

Certes, concède Madame FERRI qui regrette que l'on déshabille les classes des enseignants "maîtres plus" qui intervenaient jusqu'alors dans les maternelles et élémentaires sur des projets spécifiques en appui aux professeurs titulaires d'une classe et qui ne pourront plus être suivis.

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Autorise le Maire à déposer l'autorisation susvisée pour le projet cité en objet et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

13 - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE LOUIS ARMAND

Il est rappelé au Conseil que la Ville a pour projet, dans le cadre de la rentrée des classes de 2017, de réorganiser les classes de cours préparatoire pour répondre à la volonté du Gouvernement d'instaurer des classes de CP de 12 élèves dans les communes classées REP+.

Pour ce faire, les structures d'accueil doivent être adaptées. Au niveau de l'école Louis Armand, cela nécessitera un réaménagement intérieur partiel des locaux.

Ces travaux concernant des modifications intérieures apportées à un établissement recevant du public, ils doivent faire l'objet d'une autorisation de travaux afin de permettre leur validation par les sous-commissions départementales compétentes.

Aussi, il convient aujourd'hui d'autoriser le Maire à déposer le dossier nécessaire à cette réalisation.

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Autorise le Maire à déposer l'autorisation susvisée pour le projet cité en objet et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

14 - DENOMINATION DU PARKING DU HAMEAU DE BOUVENT

Le Conseil est informé que la Ville souhaite nommer le parking du hameau de Bouvent, situé au niveau des parcelles cadastrées 055 section B numéros 869, 980 et 981.

Il est proposé de dénommer ce parking "Espace Pierre JEANTET", afin de rendre hommage à un ancien maire de Bouvent.

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Autorise le Maire à nommer le parking susvisé Espace Pierre JEANTET et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15 - ATTRIBUTION DU MARCHE PORTANT FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE

Il est rappelé au Conseil que la Ville d'OYONNAX a besoin d'assurer la fourniture de repas en liaison froide pour les cantines scolaires.

Le contrat actuel arrivant à échéance, une procédure de mise en concurrence visant à pourvoir à l'attribution d'un marché à bons de commandes de fourniture de repas pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, a été engagée. La Ville d'OYONNAX, partageant ce besoin avec les centres sociaux, a constitué un groupement de commandes avec ALFA 3A et l'ACSO, groupement dont elle est mandataire et dont la signature a été approuvée par délibération du 27 mars 2017.

Par avis d'appel public à la concurrence, envoyé le 21 avril 2017 et publié au BOAMP du 23 avril 2017 et au JOUE du 25 avril 2017, une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée afin de permettre l'attribution du marché.

La date limite de dépôt des offres a été fixée au 22 mai 2017 à 16 heures.

A la suite de l'examen des candidatures et des offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 juin 2017, propose de retenir l'offre qu'elle a jugée économiquement la plus avantageuse, à savoir celle de la société SODEXO pour un montant estimatif de 339 086 € TTC par an.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 juin 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 juin 2017,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- D'attribuer le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, telle que proposée par la Commission d'Appel d'Offres.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et notamment les marchés à venir ;
- De dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits des budgets 2017 à 2021, section fonctionnement.

16 – MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE COLLECTIVE - LIVRAISON ET FOURNITURE DES REPAS EN LIAISON FROIDE

Il est rappelé au Conseil que les repas (déjeuner et goûter) sont fournis aux enfants accueillis à la crèche collective municipale.

Saisissant l'opportunité de renouvellement du marché de la restauration collective, la crèche est intégrée dans l'appel d'offres pour la livraison et la fourniture de repas en liaison froide à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières reprend les exigences de la composition des repas dans le respect du Programme National Nutrition Santé.

Le Règlement de Fonctionnement du service est modifié à compter du 1^{er} septembre 2017.

Vu l'avis émis par la Commission des Affaires sociales du 12 mai 2017,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Approuve le règlement de fonctionnement modifié, annexé à la présente,
- Autorise le Maire à engager toutes les procédures administratives nécessaires.

17 - SIGNATURE DU SECOND AVENANT AU PEDT D'OYONNAX

Le Conseil est informé que le Projet Educatif De Territoire (PEDT) portant sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a été adopté en 2014.

Pour rappel, un PEDT a pour objectif de mobiliser toutes les ressources du territoire pour garantir une meilleure continuité entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants hors temps scolaire.

Notre PEDT a fait l'objet d'un avenant en 2016, avenant relatif à l'harmonisation des horaires entre toutes les écoles maternelles et élémentaires.

Avant de bâtir ce second avenant, une évaluation globale a été menée depuis le début d'année auprès de tous les acteurs : questionnaire à destination des enseignants, réunions publiques pour les parents et les agents.

Cette évaluation a permis au comité de pilotage d'ajuster les grands principes de ce nouvel avenant.

Aucune modification n'est apportée à l'organisation des rythmes scolaires mise en place. Néanmoins, une attention particulière sera portée sur la parentalité et sur la cohérence éducative entre l'ensemble des acteurs au bénéfice de l'enfant.

Les objectifs principaux retenus dans ce nouvel avenant au PEDT sont :

- Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire,
- Favoriser la réussite scolaire de chaque enfant, notamment en luttant contre les difficultés langagières fortement présentes dans la Ville,
- Rendre les loisirs éducatifs, culturels, sportifs accessibles à tous,
- Accompagner les parents dans leur rôle privilégié d'éducateur premier.

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Valide le contenu de ce nouvel avenant au PEDT,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cet avenant.

18 - SUBVENTION A VERSER AUX PARTENAIRES AU TITRE DE LA DPV 2017

Le Conseil est informé qu'il convient de délibérer pour affecter les subventions aux partenaires prévues au titre de la Dotation politique de la ville (DPV).

Conformément à la délibération prise lors du dernier Conseil municipal, le Préfet et le Maire d'OYONNAX ont signé la convention attributive pour la dotation politique de la ville pour l'année 2017. La convention prévoit ainsi de soutenir 12 projets. Trois de ces projets sont portés par des associations du territoire : la Mission Locale Oyonnax Bellegarde Gex, l'ADSEA01, l'ACSO.

Sur la base des dossiers et demandes de subventions transmis par les partenaires et conformément à la convention signée, il est proposé de soutenir trois projets selon les modalités prévues dans le tableau ci-dessous :

Porteur du projet	Intitulé de l'action	Objectifs de l'action	Coût total du projet	Financement DPV
ACSO	Animateur Jeune Maison de Quartier Berthelot	Animateur chargé de l'accueil et de l'ouverture de la maison de quartier le soir et le week-end pour accueillir des groupes de jeunes.	35 000 €	35 000 €
ADSEA	Chantiers éducatifs	Mise en place de chantiers éducatifs et citoyens en direction des jeunes des quartiers prioritaires.	14 000 €	10 000 €
Mission Locale Oyonnax Bellegarde Gex	Paroles de femmes	Projet destiné à soutenir l'insertion professionnelle de femmes issues notamment des quartiers prioritaires.	26 800 €	6 500 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 juin 2017,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- De verser une subvention de 35 000 € à l'ACSO pour l'animation de la Maison de Quartier Berthelot à la Plaine,
- De verser une subvention de 10 000 € à l'ADSEA01 pour la mise en place de chantiers éducatifs,
- De verser une subvention de 6 500 € à la Mission Locale Oyonnax Bellegarde Gex pour son projet parole de femmes,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs (avenants, ...) au versement des subventions de la Dotation Politique de la Ville 2017.

19 - MISE A DISPOSITION DES MEDIATEURS - CCHB

Le Conseil est informé que la commune d'OYONNAX a été sollicitée par la Communauté de Communes Haut-Bugey pour que les deux médiateurs sociaux de la commune puissent intervenir au centre nautique Robert SAUTIN durant l'été.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande en assurant la présence des médiateurs sur des créneaux horaires clairement identifiés leur permettant, par ailleurs, de poursuivre leur médiation dans les quartiers et équipements municipaux.

Les médiateurs de la ville d'OYONNAX seront présents au centre nautique sur les créneaux horaires suivants :

- Lundi - Mercredi et Jeudi de 18h00 à 20h00
- Mardi et Vendredi de 17h00 à 19h00

Si une situation de tension devait se manifester au sein du centre nautique Robert SAUTIN en dehors de ces créneaux horaires, y compris les samedis et dimanches, un ou deux médiateurs pourront être mobilisés en fonction de leur disponibilité.

La Communauté de Communes Haut-Bugey remboursera à la commune d'OYONNAX les traitements et charges des médiateurs mis à sa disposition, au tarif de 16.,85 € par heure de mise à disposition de chaque médiateur, correspondant au coût horaire de ces agents pour la commune, charges et accessoires compris.

La convention, jointe en annexe, précise l'ensemble des modalités de mise à disposition sur une période allant du 1^{er} au 31 juillet 2017 et du 28 août au 3 septembre 2017.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 juin 2017,

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Autorise le Maire à signer la présente convention.

20 - EXTENSION DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT VEHICULE POUR LES SENIORS EN PERTE D'AUTONOMIE

Il est rappelé au Conseil que la Ville, dans le cadre de sa politique de cohésion sociale, a initié un projet spécifique en direction des seniors, dont la finalité vise le maintien à domicile et la lutte contre la solitude.

Ce projet est fondé sur les objectifs suivants :

- Développer l'animation, la vie sociale et le bien vivre à Oyonnax,
- Constituer un réseau de bénévoles,
- Impulser des alternatives à la perte d'autonomie.

Dans le cadre de l'axe "Alternatives à la perte d'autonomie", il est proposé au Conseil la poursuite et l'extension du service d'accompagnement véhiculé, mis en place en avril 2016.

L'objectif de ce service est de permettre aux seniors, en perte d'autonomie, dès 60 ans, de bénéficier d'un accompagnement spécifique et physique dans les déplacements de la vie courante (rendez-vous médicaux, achats alimentaires, loisirs), de leur domicile jusqu'à leur retour et en cas de rendez-vous jusqu'à ce qu'ils soient pris en charge par un tiers.

Ce service, qui fonctionnait jusqu'alors 2 ½ journées par semaine, fonctionnera 5 jours par semaine à compter du 31 juillet 2017 (voir règlement de fonctionnement annexé). Il s'adresse, comme habituellement, exclusivement aux seniors domiciliés sur la commune d'OYONNAX (Veyziat, Mons, Bouvent, Chatonnax) et sur un périmètre délimité à OYONNAX, BELLIGNAT et ARBENT.

Les inscriptions se font auprès du service social.

Il est proposé la reconduction de la tarification suivante :

- 10 € de l'heure pour un accompagnement spécifique et physique sur la durée de la prise en charge,
- Un forfait de 5 € en cas de prise en charge par un tiers dans le cadre d'un rendez-vous.

Vu l'avis émis par la Commission des Affaires sociales du 31 mars 2017,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances en date du 26 juin 2017,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- De voter les tarifs ci-dessus ;
- D'approuver la modification du règlement de fonctionnement annexé à la convocation ;
- D'inscrire les crédits correspondants au BP 2017 ;
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles ;
- D'autoriser le Maire à engager toutes les procédures administratives nécessaires.

21 - PARTICIPATION AU SEJOUR A EISLINGEN - JUILLET 2017 -

Il est rappelé au Conseil qu'une délégation d'élus et de membres d'associations de la commune vont se rendre à EISLINGEN, ville jumelée avec OYONNAX, du 14 au 16 juillet 2017, à l'occasion de la Stadtfest.

Une participation aux frais de transports est demandée. Le montant de cette participation a été fixé à 30 € par personne.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 26 juin 2017,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- De fixer à 30 € par personne la participation aux frais de transports, pour le déplacement à la Stadtfest à EISLINGEN,
- De dire qu'ils seront imputés au chapitre 77 - article 7788 – de l'exercice 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire passe la parole à Monsieur MARTINEZ qui avait demandé, par mail du 7 juillet, à poser une question orale en fin de conseil.

Monsieur MARTINEZ fait la déclaration suivante :

"Ma question s'adresse à Madame GUIGNOT, Adjointe à la promotion et au rayonnement de la Ville, faisant suite à l'article du Progrès de samedi concernant la grogne des commerçants de la Grenette.

Nous sommes conscients de la complexité de la planification des travaux de rénovation et nous sommes tous ici attachés à la dynamique commerciale de notre centre ville.

J'avais proposé en conseil municipal, il y a 2 ans, la création d'une commission d'indemnisation des commerçants qui sont en difficulté de trésorerie, suite à des travaux de rénovation. En effet selon deux jugements de tribunaux administratifs de Dijon, les commerçants qui se plaignent de travaux entrepris par les collectivités publiques devant leurs négoce peuvent être indemnisés du préjudice économique, s'ils démontrent qu'ils ont subi un préjudice spécial et anormal. Nos communes peuvent allouer, en concertation avec les commerçants ou artisans ayant subi les pertes, des indemnités compensatrices dont le montant est lié aux degrés, intensité et circonstances des nuisances constatées. Nous pouvons aussi bénéficier d'un accompagnement financé par le FISAC.

Ne devrions nous pas envisager la création de cette commission, afin d'aider nos commerçants et éviter à l'avenir l'arrêt pour raison économique d'activité commerciale comme ce fut le cas pour la boulangerie PONCET ou encore le traiteur PECHEUR suite au projet de la Croix-Rousse ?"

Le Maire répond que pour ce qui est de la Boulangerie PONCET, le propriétaire a touché une belle indemnité, dont il préfère taire le montant, mais que même le Tribunal Administratif n'aurait pas accordée. Avant de passer la parole à Madame GUIGNOT, il demande à Monsieur DUPONT de donner des informations sur les travaux de la Grenette.

Monsieur DUPONT liste les démarches entreprises pour informer le public et les commerçants :

- Une réunion publique sur les travaux en centre ville, organisée le 12 avril 2017,*
- Une réunion d'information au public le 6 juin 2016, doublée d'une information que les syndicats CITYA et AGIR devaient faire spécifiquement aux commerçants,*
- Démarrage des travaux le 12 juin avec signalétique d'accès aux commerces,*
- Le 28 juin constat de travaux supplémentaires liés à l'étanchéité qui nécessitent une étude complémentaire et la démolition sous les coursives.*
- Distribution le 4 juillet des flyers d'information qui annoncent la réunion du 11 juillet à 19 H, remis en main propre à tous les commerçants de la Grenette et accompagnés d'une éventuelle explication de vive voix par Monsieur DUPONT. .*

Madame GUIGNOT reprend la parole et constate effectivement que ce sont toujours les commerçants les plus impactés par les travaux dans les centres-villes Elle renouvelle qu'avant les travaux des réunions avaient été organisées pour les commerçants et spécifiquement pour la Grenette, précisant que 3 seulement sont venus. Elle sait que les travaux sont compliqués mais elle cite pour exemple BELLEGARDE dont les travaux ont duré près de deux ans en centre ville, ce qui ne sera pas le cas pour OYONNAX. Elle confirme que la Ville a fait tout ce qui était possible en matière d'information et pour faciliter l'accès aux commerces. Elle ajoute qu'une fois les travaux terminés, les commerçants s'y retrouveront largement et c'est d'ailleurs ce qu'ils disent souvent. Certes, certains commerces sont plus impactés que d'autres, mais cela est aussi lié à la personnalité des commerçants ; s'ils savent faire de la communication et attirer les clients, ces derniers continuent à venir. Elle confirme que sa porte est toujours ouverte pour recevoir les commerçants. Pour en venir à la question de Monsieur MARTINEZ, elle rappelle qu'il n'appartient pas à la Municipalité de déterminer un montant d'indemnisation. Elle déclare que si un commerçant estime que la Ville a commis des fautes qui ont eu un impact défavorable sur leur commerce, il faut qu'il saisisse son conseil juridique ; pour autant qu'elle sache, personne, à ce jour, n'a entamé une telle action.

Le Maire dit compatir à toutes les nuisances liées aux travaux et confirme que si les commerçants veulent intenter une action, il faut qu'ils aillent au Tribunal Administratif, qui fixera l'indemnité éventuelle.

Le Maire remercie Monsieur DUPONT et Monsieur BERTHET qui sont constamment sur le chantier et répondent aux commerçants. Il rappelle que lorsque le village de marques a voulu s'installer à CHATILLON de MICHAILLE, c'est lui qui a fait basculer la décision en votant contre, lors du passage en CDAC (commission départementale d'aménagement commercial) et qu'il l'a fait pour préserver les commerces oyonnaxiens, dont le village de marques aurait sonné le glas. Il ajoute qu'actuellement, avec le développement d'Internet, l'impact sera nettement moindre.

Il rappelle que la Municipalité a toujours soutenu le Pôle du Commerce avec :

- *Les chèques cadeaux, pour un montant total de 100 000 €,*
- *Les terrasses musicales qui rapportent beaucoup aux commerces. Il cite l'exemple des dernières terrasses qui ont attiré un monde fou.*
- *La fête de Printemps,*
- *La fête de l'Hiver,*
- *Arts dans la rue,*
- *Un marché de Noël plus long, avec davantage d'animations,*
- *Des aménagements urbains pour rendre la ville plus attractive.*

Il ajoute également que jusqu'au transfert du Pôle du Commerce à la CCHB, c'est la Ville qui a payé en partie le poste de l'animatrice, pour qu'elle puisse rester à son poste, et ceci à partir de 2010, à la perte du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et que c'est également la Ville qui, en 2014, a payé les coûts de réhabilitation du local dans lequel est actuellement le Pôle rue Anatole France, pour le ramener en centre-ville.

Le Maire demande aux Oyonnaxiens d'être patients, rappelant qu'il est indispensable de refaire l'étanchéité du parking Grenette et le nivellement du parvis, sur lequel plusieurs accidents sont intervenus.

Madame VUILLET confirme, à la demande du Maire, et au cours d'une brève suspension de séance, qu'elle a effectué une dizaine de déclarations à l'assurance pour des blessures relativement graves et enregistré 5 signalements.

Le Maire conclut en disant que la question de Monsieur MARTINEZ a permis de mettre les choses à plat et donnera à la presse des éléments à relayer à la population. Il cite, enfin, l'exemple de la rue Voltaire, dont les riverains s'avouent très satisfaits. Il comprend l'impatience des riverains car le chantier Croix-Rousse dure depuis 6 ans, rappelant qu'une réunion avec les commerçants et habitants du quartier Grenette est prévue mardi 11 juillet en soirée et espérant qu'ils viendront en nombre.

Avant de clore la séance, le Maire remercie Madame Carinne NODIN, Directrice des services qui a choisi de quitter la Ville et qui sera remplacé par Monsieur Stéphane MIGNERY, dont l'arrivée est prévue le 1^{er} août.

Il lève la séance à 19 H 45 après avoir souhaité de bonnes vacances et un bel été à tous.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Denise CHOSSON

Michel PERRAUD